

# ESOP Employee Share Ownership Plan

## Étapes principales de la campagne ESOP 2026



### 1. Communication du programme ESOP

Dès le début de la campagne ESOP, vous recevrez les informations générales relatives au plan ESOP. De plus amples informations sont disponibles sur le Hub Airbus (Human Resources > Rémunération & avantages > Plans corporates & avantages > ESOP / Plan d'actionnariat).



### 2. Processus de souscription - Comment souscrire ?

La période de souscription est ouverte du **26 février, 08h00 (CET) au 12 mars 2026, 17h30 (CET)**. La plate-forme sera accessible à partir du 20 février afin de vous permettre de vous familiariser avec ESOP.

Rendez-vous sur [www.esop.airbus.com](http://www.esop.airbus.com). Pour souscrire, vous devrez enregistrer en ligne vos informations personnelles, qui sont nécessaires pour l'attribution des actions sur votre compte titre.

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous n'avez pas accès à l'application en ligne, vous pouvez contacter et souscrire via le centre d'appel multilingue.

**France** : 0805 980 327

**Royaume-Uni** : 0800 026 0233

**Allemagne** : 0800 627 0982

**Espagne** : 800 000 114

**Autres pays** : +33 557 925889

#### Horaires du centre d'appels :

Du 26 février au 11 mars 2026 :  
du lundi au vendredi,

de 8h00 à 20h00 (CET)

Le 12 mars 2026 :

de 08h00 à 17h30 (CET)

Lors de l'appel, veuillez à vous munir de votre identifiant Airbus (Empl-ID), indiqué sur votre bulletin de salaire ou disponible auprès de votre service local RH (certaines informations personnelles vous seront demandées afin de vous identifier).

**NOTE** : Si vous vous connectez depuis votre ordinateur professionnel, vous serez connecté automatiquement, sans aucune autre demande d'information.



### 3. Octroi d'actions

Les actions seront attribuées le 2 avril 2026. C'est à cette date que vous deviendrez propriétaire des actions. Vous devez conserver ces actions jusqu'au 2 avril 2029\*.

\* Sauf en cas d'application de règles nationales spécifiques



### 4. Réception d'un relevé de compte

En fonction de l'institution financière que vous aurez choisie, toute nouvelle acquisition d'actions devrait être affichée sur votre compte au plus tard à la **fin du mois d'avril 2026** et accessible via votre service de banque en ligne. Les banques fournissent également un relevé annuel à leurs clients.



### 5. Paiement des actions souscrites et taxes

Lorsque vous confirmez votre souscription, vous vous engagez à régler le montant total de votre achat, ainsi que toute cotisation sociale et/ou taxe applicable, dans un délai maximum de 3 mois, par le biais d'une retenue sur le salaire. Votre souscription doit être entièrement acquittée à la fin du troisième mois de prélèvement, sans aucun reliquat. Si tel n'est pas le cas, Airbus se réserve le droit de prendre des mesures appropriées, telles que la limitation du montant de votre investissement dans toute offre ultérieure. Les conditions et délais de paiement pouvant varier d'un pays à l'autre, veuillez vous référer au Supplément pays applicable.

Vous y trouverez également les spécificités réglementaires et les règles fiscales applicables dans votre pays à la souscription à l'ESOP.

Vous pouvez les consulter sur [www.esop.airbus.com](http://www.esop.airbus.com) ainsi que sur le Hub Airbus (Services aux employés > Human Resources > Rémunération & avantages > Plans corporates & avantages > ESOP / Plan d'actionnariat).

#### Sursouscription

Veuillez noter que le programme peut être sujet à un risque de sursouscription. Dans l'éventualité d'une sursouscription, les employés seront informés en conséquence au terme de la période de souscription. Dans un tel cas, vous ne recevrez pas le nombre d'actions initialement souscrites ni le nombre d'actions offertes correspondant. Dans ce cas, les souscriptions de tous les participants seront proportionnellement réduites. Cette brochure est fournie exclusivement à titre d'information et ne se substitue en aucun cas aux modalités du plan ESOP 2026.